



COMMUNE DE BOUCHEPORN

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2017

La séance est ouverte à 20h00, sous la présidence de Mme Micheline FICKINGER, Maire de la Commune de Boucheporn, à la suite de la convocation en date du 16 novembre 2017, adressée à chaque membre du Conseil municipal.

Présents : FICKINGER Micheline – BOTTIN Sandrine – WANNY André – KAISER Christoph - WEBER Barbara
BIEBER Céline - WEISSE Thomas – LEONARD Richard - STAGNO Corinne - LOSSON Thierry -
LACOTTE Stéphane - WEISSE Fabrice

Absents excusés : - SCHNEIDER Anne - WEHRUNG Julien / **non excusés** : CEKANOWSKI Marc

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire
- 2- Ecole : Demande de subvention exceptionnelle
- 3- Divers

1 – APPROBATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE

Le Maire rappelle à l'assemblée :

La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique et le décret d'application n° 2012-1123 du 11 août 2012 prolonge pendant une durée de 2 ans des modes de recrutements réservés donnant accès au statut de fonctionnaire, pour les agents contractuels sous certaines conditions.

Les modes de recrutement, selon les cadres d'emplois, sont soit des sélections professionnelles organisées par les collectivités employeurs ou par le Centre de Gestion dans le cadre de conventions, soit des recrutements réservés sans concours pour les premiers grades de catégorie C.

Conformément à l'article 17 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, il appartient à l'organe délibérant, après avis du Comité Technique compétent, d'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Ce programme détermine notamment, en fonction des besoins de la collectivité et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, les cadres d'emplois ouverts aux recrutements réservés, le nombre d'emplois ouverts à chacun de ces recrutements et leur répartition entre les sessions successives de recrutement.

Vu l'avis du comité technique en date du 13 octobre 2017 ;

Le Maire propose à l'assemblée :

- d'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire suivant :

Emplois réservés aux commissions de sélection professionnelles					
Grade et fonctions	Nombre d'agents éligibles	Besoins de la collectivité (nombre de postes ouverts)			
		2016	2017	2018 (jusqu'au 12/03)	TOTAL de postes ouverts
Rédacteur – Secrétaire de Mairie	1		1		1

- de charger le Maire d'organiser les sélections professionnelles au sein de la collectivité.
- d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre.
- d'autoriser le Maire à signer la convention pour la participation du Centre de Gestion de la Moselle aux commissions de sélection professionnelle (désignation de la personnalité qualifiée par le Centre de Gestion).
- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter les propositions du Maire.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

2 - ECOLE : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

VU le projet de travailler avec une auteure de littérature de jeunesse afin qu'elle intervienne auprès des élèves de CM1-CM2 ;

VU le devis établi par l'auteure Katia ASTAFIEFF de Chaligny d'un montant total de 525,00 € TTC pour 3 interventions ;

VU la demande de subvention exceptionnelle présentée par Mme BETTANNIER,

CONSIDERANT que ces interventions ne sont plus prises en charge par des subventions de l'éducation nationale ;

Après délibération, le Conseil Municipal décide de subventionner en totalité ce projet.

VOTE : 7 voix pour un financement à 100%

5 voix pour un financement à 50%

*Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées,
Mme FICKINGER remercie l'assemblée et lève la séance à 21h15.*